

Communication à caractère promotionnel

PRIVALTO PRIVILÈGE MENSUEL JANVIER 2020

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Cotation** : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **ISIN** : FR0013469913

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 27 DÉCEMBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS | PRIVALTO

La banque
d'un monde
qui change

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 13 décembre 2019 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Privalto Privilège Mensuel Janvier 2020, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice **Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index** (ci-après l'« Indice ») qui est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an** ;
- En cours de vie : chaque mois, à partir du mois 12, un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un **gain potentiel de 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 8,04 %⁽¹⁾ par an)**, dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,61 %⁽³⁾).
- À l'échéance des 10 ans :
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital avec un gain de 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 8,04 %⁽¹⁾ par an)**, dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 4,99 %⁽³⁾) ;
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾) ;
 - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice** dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -4,45 %⁽³⁾). **L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.**

Privalto Privilège Mensuel Janvier 2020 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾, ou à l'échéance le 14 février 2030). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 31 janvier 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾**: dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial ;
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque mois à partir du mois 12, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- **L'Indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an ;**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 31 janvier 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

À la Date de Constatation Initiale, le 31 janvier 2020, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (MOIS 12 À 119)

Aux 108 Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates⁽¹⁾, **l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :



Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,00 %⁽³⁾ et 6,61 %⁽³⁾, selon le mois de remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 120)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 31 janvier 2030, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, **l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 février 2030 :



Soit un taux de rendement annuel net de 4,99 %⁽³⁾

- Si, à cette date, **l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 février 2030 :



Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾

- Si, à cette date, **l'Indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 14 février 2030 :



L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -4,45 %⁽³⁾

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 31 janvier 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ILLUSTRATIONS

—● Performance de l'Indice par rapport à son niveau initial

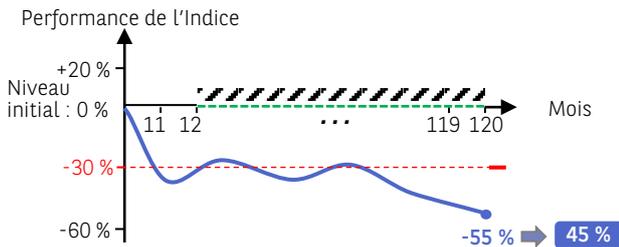
--- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

▨ Période de constatation mensuelle

■ Pourcentage du capital remboursé

--- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾

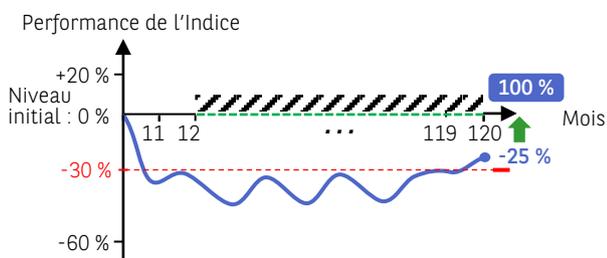


- **Mois 1 à 11** : quelque soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Mois 12 à 119** : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Mois 120** : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec une perte en capital.

Montant remboursé : intégralité du capital - 55 % = 45 % du capital⁽²⁾, soit un taux de rendement annuel net de -8,56 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,64 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾ et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

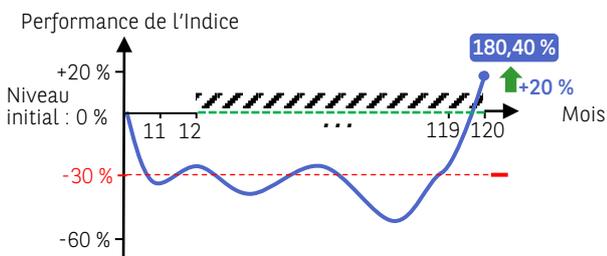
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL MAIS EN DESSOUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾



- **Mois 1 à 11** : quelque soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Mois 12 à 119** : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Mois 120** : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. L'intégralité du capital est remboursée.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice, égal à -2,82 %).

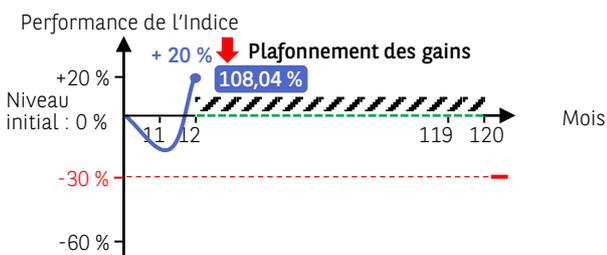
SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾



- **Mois 1 à 11** : quelque soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Mois 12 à 119** : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Mois 120** : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. L'intégralité du capital est remboursée avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de $(0,67 \% \times 120) = 180,40 \%$ ⁽²⁾ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 4,99 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice, égal à 1,83 %).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION MENSUELLE DU MOIS 12⁽¹⁾



- **Mois 1 à 11** : quelque soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Mois 12** : à la Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾ du mois 12, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit est automatiquement remboursé par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de $(0,67 \% \times 12 = 8,04 \%) = 108,04 \%$ ⁽²⁾ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 6,61 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice, égal à 19,09 %, du fait du plafonnement des gains).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 31 janvier 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 40 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX

- L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 40 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 27 juin 2017.
- Les caractéristiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index sont les suivantes :
 - L'Indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché.
 - Les dividendes nets sont réinvestis et **un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'Indice.**
 - L'Indice est équipondéré, le poids de chacune des 40 actions est d'environ 2,50 %, quelle que soit sa capitalisation boursière.
 - L'Indice est rebalancé chaque trimestre.
- La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index représente 2,50 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.** Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40® est en moyenne de 2,94 % par an sur les douze dernières années contre un prélèvement forfaitaire de 5% pour l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index (source : Bloomberg).

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA3S42>

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/SOL-FRA-40-EQ-WGT-5-AR-E0-52088450/>.

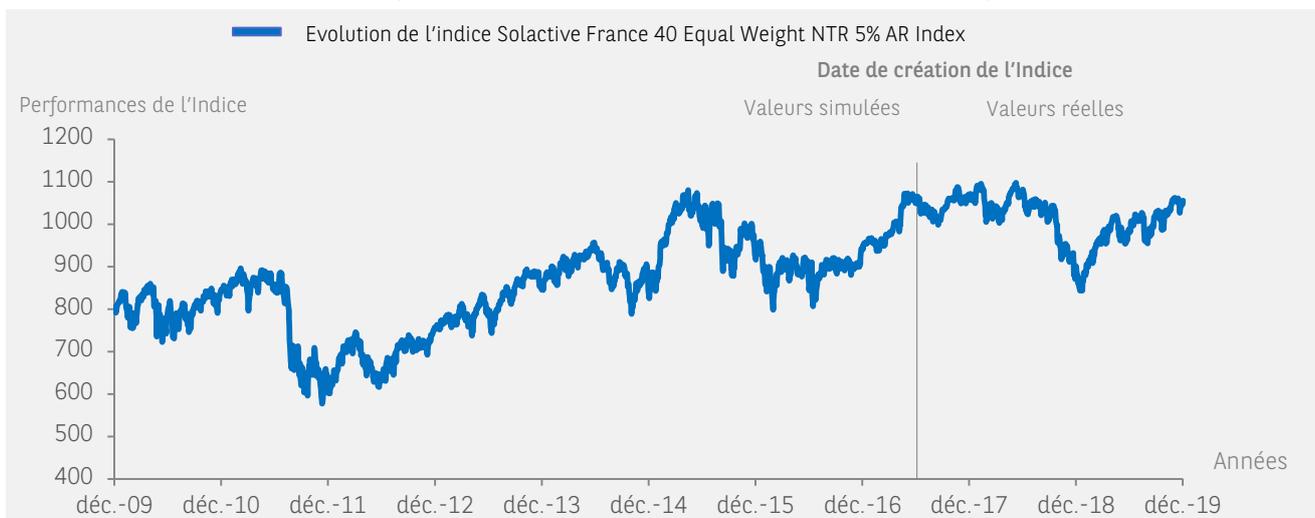
Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de Calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux Titres de créance. Les entités du groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

PERFORMANCES SIMULEES ET HISTORIQUES DE L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 40 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX (ENTRE LE 13 DECEMBRE 2009 ET LE 13 DECEMBRE 2019)

Les performances historiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index **sont fondées sur des valeurs simulées** du 13 décembre 2009 au 26 juin 2017, puis sur des valeurs réelles du 27 juin 2017 (date de création de l'Indice) au 13 décembre 2019.

Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

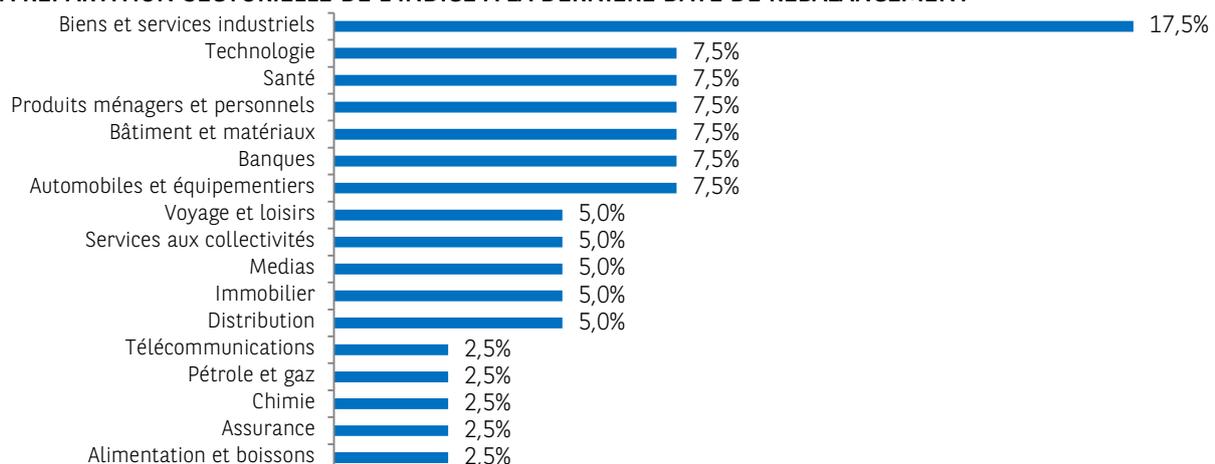
PERFORMANCES HISTORIQUES – (entre le 13 décembre 2009 et le 13 décembre 2019)



Performances cumulées de l'Indice au 13 décembre 2019	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index	17,43 %	11,54 %	25,11 %	32,42 %

Source : Bloomberg, le 13 décembre 2019

LA RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE À LA DERNIÈRE DATE DE REBALANCEMENT



Source : Bloomberg, le 13 décembre 2019

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 40 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX

LES ENTREPRISES COMPOSANT L'INDICE À LA DERNIÈRE DATE DE REBALANCEMENT

Entreprises	Secteurs
Accor SA	Voyage et loisirs
Air Liquide SA	Chimie
Airbus SE	Biens et services industriels
AXA SA	Assurance
BNP Paribas SA	Banques
Bouygues SA	Bâtiment et matériaux
Capgemini SE	Technologie
Carrefour SA	Distribution
Cie de SaintGobain	Bâtiment et matériaux
Cie Générale des Etablissements Michelin SCA	Automobiles et équipementiers
Crédit Agricole SA	Banques
Danone SA	Santé
Dassault Systemes SE	Technologie
Edenred	Biens et services industriels
Eiffage SA	Bâtiment et matériaux
Engie SA	Services aux collectivités
EssilorLuxottica SA	Santé
Gecina SA	Immobilier
Hermes International	Produits ménagers et personnels
Kering SA	Distribution
Légrand SA	Biens et services industriels
L'Oréal SA	Produits ménagers et personnels
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Produits ménagers et personnels
Orange SA	Télécommunications
Pernod Ricard SA	Alimentation et boissons
Peugeot SA	Automobiles et équipementiers
Publicis Groupe SA	Médias
Renault SA	Automobiles et équipementiers
Safran SA	Biens et services industriels
Sanofi	Santé
Schneider Electric SE	Biens et services industriels
Société Générale SA	Banques
Sodexo SA	Voyage et loisirs
STMicroelectronics NV	Technologie
Teleperformance	Biens et services industriels
Thales SA	Biens et services industriels
TOTAL SA	Pétrole et gaz
UnibailRodamcoWestfield	Immobilier
Veolia Environnement SA	Services aux collectivités
Vinci SA	Bâtiment et matériaux
Vivendi SA	Médias

Source : Bloomberg, le 13 décembre 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des Titres de créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Echéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risque de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de créance émis par l'Émetteur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013469913
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'Échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 19-239 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 27 décembre 2019.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de commercialisation	Du 27 décembre 2019 au 31 janvier 2020.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage SNC au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1% TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès des distributeurs.
Sous-jacent	Indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index – Code Bloomberg : SOFRANCE Index (dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) .
Date d'Émission	27 décembre 2019
Date de Constatation Initiale	31 janvier 2020
Dates de Constatation Mensuelle	Le 30 de chaque mois, ou si le 30 n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 1 ^{er} février 2021 au 31 décembre 2029, sauf pour les dates suivantes : 3 avril 2029.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	Le 14 de chaque mois, ou si le 14 n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 15 février 2021 au 14 janvier 2030, sauf pour les dates suivantes : 16 mai 2023, 16 janvier 2024, 16 avril 2024, 18 avril 2028, 16 mai 2028, 16 janvier 2029, 17 avril 2029.
Date de Constatation Finale	31 janvier 2030
Date d'Échéance	14 février 2030
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013469913=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente de 1 % maximum.

(1) Notations de crédit au 13 décembre 2019:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Privalto Privilège Mensuel Janvier 2020 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsecured Notes », daté du 3 juin 2019 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 19-239, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 27 décembre 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <http://kid.bnpparibas.com/EI1863AAA-1E3E2-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur le site de l'Émetteur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx> à l'exception des Conditions Définitives et du Résumé spécifique de l'émission disponibles sur demande auprès du distributeur.

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change